

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE

MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2018

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la presse libre et indépendante, bonsoir à tous. Nous allons commencer notre Conseil municipal. Merci d'être là. Nous allons commencer par l'ouverture de la séance avec l'appel des adjoints et des Conseillers municipaux par Madame Géraldine BUTI.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO, Marc THOMAS

Étaient représentés : Madame et Messieurs,

Marie-Pierre VIAL par Anne-Marie CHAYOT
Éric MARCHESI par Maryse RODDE
Jean-Luc SANCHE par Fernande REYNAUD
Hatab JELASSI par Jérémie PARDIES
Ange POGGI par Marc THOMAS

Étaient absentes excusées : Mesdames

Johanne ALVAREZ

Cécile DUMAS

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Je dois excuser Madame Cécile DUMAS, que j'ai eue au téléphone, et Madame Marilyne KERAUDY, qui seront absentes, exceptionnellement, aujourd'hui.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, je vous propose la candidature de Madame Anne-Marie CHAYOT comme secrétaire de séance.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
26 SEPTEMBRE 2018**

Monsieur le MAIRE.- Nous allons approuver le procès-verbal du Conseil municipal. Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Avant de commencer les délibérations, je vous dois de faire un point sur les événements qui se sont passés sur la Ville depuis mercredi matin à 2 h 20, et de vous donner des éclaircissements même si nous avons informé tous les Miramasséens de la situation qui s'est déroulée. Je vais essayer de me reprendre parce que je suis un peu fatigué, comme la plupart des élus.

Mercredi matin, à 2 heures du matin, a été déclenchée l'alarme anti intrusion qui existe. L'opérateur a reçu une alarme et, 20 minutes plus tard, s'est rendu sur les lieux. Je vous ai mis en photo le lieu qui est un central électrique et le bâtiment qui est le puits qui permet à l'ensemble de la Ville de capter, dans la nappe phréatique de La Crau, l'eau de ville que nous avons à Miramas. Ça, c'est le bâtiment qui se trouve vers Sulauze ; je ne dis pas où exactement. Vous avez ensuite la fameuse porte. À 2 heures du matin, la porte (qui est sous alarme) a été actionnée et une tentative d'effraction a eu lieu. À 2 heures 20, est arrivé le représentant de la SEERC (Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux) – que je remercie –, il a constaté qu'il n'y avait personne et qu'il y avait eu une effraction.

La gendarmerie est arrivée derrière et a constaté aussi qu'il y avait eu cette effraction ainsi que de nombreuses traces. Ça, c'est l'intérieur, mais ce n'est pas ouvert comme cela. C'est une photo de l'intérieur pour vous montrer ce qu'est le puits. La gendarmerie a constaté un certain nombre de traces de voitures qui faisaient des ronds dans ce secteur. Elle en a donc conclu que l'alarme qui s'est déclenchée les a fait fuir. Je ne peux pas vous en dire plus sur le plan judiciaire puisque la gendarmerie et le Parquet ont ouvert, évidemment, une

enquête, mais je vais vous raconter la suite pour que vous preniez la mesure des décisions qu'il m'a été donné de prendre.

Lorsqu'il y a une tentative d'effraction sur un lieu qui est un lieu de pompage de l'eau, immédiatement, on arrête de pomper l'eau pour faire des vérifications qui s'imposent. Donc, à 2 heures 30 du matin, le pompage de l'eau a été arrêté. Cela veut dire que l'eau qui se trouvait dans nos deux châteaux d'eau et dans l'ensemble du réseau sous pression n'avait pas été touchée de près ou de loin par cette intrusion. Cette eau a permis à la Ville de vivre normalement jusqu'à environ 17 heures, moment où nous avons décidé de lancer l'appel aux habitants pour ne plus boire d'eau. On pouvait l'utiliser pour se laver, mais pas pour laver les légumes ou boire. En parallèle, de 7 heures 30 du matin et jusqu'à pratiquement midi, nous étions en contact permanent avec l'opérateur ainsi que l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Nous sommes actuellement dans une période où la France est en Vigipirate rouge et cela inclut immédiatement des procédures. Ces procédures, dès qu'il y a effraction, demandent de faire des analyses complémentaires. Les premières analyses ont été faites entre 7 heures 30 et 9 heures 30 par la SEERC. Ce sont des contrôles habituels pour vérifier la qualité de l'eau. Tout était OK, il n'y avait pas de problème, et l'ARS a eu les premières analyses qui étaient bonnes. Mais, comme nous sommes dans une période particulière de notre pays, et souvent en Europe, il a été déclenché par le Préfet un arrêté demandant une consommation d'eau régulée. C'est une procédure qui veut que l'eau continue d'être pompée, mais ne puisse pas être bue. Quand nous avons eu cet arrêté, j'ai déclenché le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Certains d'entre vous le savent, puisque nous avons eu une présentation sous la houlette de mon élu et conseiller municipal, qui n'est pas là aujourd'hui, Monsieur Jean-Luc SANCHE, depuis six ou sept ans, nous avons travaillé avec le corps préfectoral sur un PCS lié à la question de l'industrie – c'est-à-dire de la gare de triage – par rapport à des wagons renversés et contenant différents produits. Nous avons d'ailleurs fait deux exercices et l'ensemble de la Commune (les services et les élus de la majorité en responsabilité), a été formée sur ce PCS. Nous avons donc déclenché ce PCS et nous avons pris une décision immédiate : celle de mettre en place sur la ville 9 points de collecte pour donner les bouteilles d'eau nécessaires aux familles afin de ne pas être obligé de boire l'eau du robinet et permettre, dans l'attente d'analyses complémentaires par l'ARS, de pouvoir vivre correctement, même si tout cela – évidemment – a embêté beaucoup de monde.

Près de 90 000 bouteilles ont été distribuées sur la Ville. Cela n'aurait jamais été possible sans le dévouement de l'ensemble du personnel de la Ville : le CTM (Centre

Technique Municipal), les autres services, la police, les Festivités, l'Éducation, etc. Bref, tous les services. Nous avons donc lancé notre PCS qui a été le suivant :

- Il fallait préparer tout ce qui est dans les écoles pour l'arrivée immédiate d'eau et préparer la rentrée du lendemain matin puisque l'on nous avait prévenus que nous n'aurions pas les analyses avant le lendemain en début d'après-midi.
- Pour tout ce qui est des écoles primaires et maternelles, lycées, collèges, crèches, EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), foyers (Adoma ou Saint-Exupéry) et autres lieux collectifs de la Ville, en fonction des discussions que nous avons eues avec eux sur le nombre de personnes, nous avons immédiatement transporté un nombre très important de bouteilles d'eau. Il s'agissait à la fois de pouvoir laver les aliments, quand il y avait un repas, et en même temps de pouvoir faire boire les personnes pendant la période.
- Nous avons mis en place 9 points de collecte.
- Nous avons aussi préparé tout ce qu'il était possible de préparer, y compris si les analyses avaient été incorrectes et si l'État nous avait demandé de prolonger cette période.
- Nous avons travaillé avec la SEERC, y compris pour amener de l'eau depuis le canal d'Istres (canaux jumeaux).
- Nous avons travaillé pour la réinstallation d'eau dans les châteaux d'eau afin de conserver la pression du système permettant de pouvoir alimenter avec de l'eau propre, évidemment.

Nous avons mis tous ces scénarios en place pendant deux jours en suivant pas à pas ce qu'il se passait.

Le PSC de la ville de Miramas a été doté d'un outil que nous avons voté au Conseil municipal il y a déjà un petit moment et qui est un outil d'appel automatique aux habitants. Nous avons demandé aux habitants, à de multiples reprises, de s'inscrire à ce programme. Ce soir, je lance un nouvel appel puisque nous avons 6 000 personnes inscrites à ce programme, qui est géré de façon indépendante, qui est déclaré à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et qui est géré par un outil informatique. Nous avons demandé aux gens de s'inscrire et je lance ce soir un appel à tous les habitants, compte tenu de ce que nous venons de vivre – cela s'appelle la « gestion du risque » -, pour qu'ils s'inscrivent auprès de la Ville pour recevoir les appels afin d'être au courant.

Nous avons ensuite doublé cela par l'organisation du fermier (la SEERC) qui a lui-même l'ensemble des adresses et numéros de téléphone. Il a adressé les mêmes messages que nous. Quel était ce message ? Premièrement, il y avait eu des difficultés sur l'eau. Deuxièmement, il ne fallait pas la boire. Troisièmement, on pouvait se laver. Quatrièmement, il fallait laver les légumes avec l'eau des bouteilles. Cinquièmement, il donnait les lieux où se trouvaient les points de recollement sur la Ville. Il y en avait 9 et nous les avons faits géographiquement pour être au plus près et, en même temps, dans des secteurs où les gens pouvaient aussi se garer. Ensuite, on indiquait que l'on donnerait des nouvelles au fur et à mesure des analyses complémentaires de l'ARS.

L'ARS faisait des analyses complémentaires sur des choses qui n'ont strictement rien à voir avec les analyses d'eau courantes. Évidemment, puisque nous sommes dans une période particulière, ils allaient chercher tout ce qui peut se faire en microbes ou je ne sais quoi d'autre. Évidemment, c'est ce qui nous inquiétait.

En réalité, l'ARS nous a appelé à 15 heures, à peu près, en indiquant que toutes les analyses avaient été justes et parfaites, c'est-à-dire, en clair, qu'il n'y avait rien dans l'eau potable de la Ville et notamment dans le puits. Nous avons donc pu relancer la machine dans l'autre sens pour informer tous les Miramasséens qu'ils pouvaient boire de l'eau. Vous voyez même un monsieur en jaune, qui a passé deux jours en jaune, prêt à être le premier à boire de l'eau avant de lancer l'appel, pour vérifier que je ne me trouve pas mal dans les secondes qui suivaient.

Que peut-on tirer comme conclusion de cela ? On le voit d'ailleurs de façon bien différente dans l'eau. La gestion des risques est quelque chose que personne ne veut entendre alors que l'on essaie d'y travailler depuis des années et qu'on le fait. La gestion des risques est absolument nécessaire dans une commune, quelle qu'elle soit. C'est quand les phénomènes se passent que l'on découvre que la gestion des risques est importante.

Je veux remercier les pompiers, le CCF qui a tout le temps été présent, toutes les personnes de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé que j'avais toutes les heures au téléphone, l'ensemble des services de l'État qui nous ont accompagnés et tous les services de la Ville, quels que soient les agents et j'aurai l'occasion de leur dire demain et de les remercier. Nous avons aussi tous les élus qui ont participé. Je veux vous le dire à tous, ici : vous avez participé physiquement pendant deux jours et cela a été apprécié. Je veux aussi remercier tous les organismes associatifs (EHPAD, associations, etc.) qui ont joué le jeu, tout le corps enseignant dans toutes les écoles primaires et maternelles ainsi que tous les proviseurs

et principaux de collègues. Nous avons pu établir une liste incommensurable de gens qui se sont engagés.

Enfin, je veux remercier devant vous les Miramasséens, car j'ai assisté quelquefois – je ne pouvais pas toujours sortir de mon bureau – à des files d'attentes et cela se passait très bien. Les gens comprenaient et ils posaient des questions, bien sûr. La plupart du temps, ils comprenaient très bien qu'ici, à Miramas, nous avons largement pallié cette difficulté et que la Ville avait pris ses responsabilités. Je veux donc aussi les remercier de cela.

Premièrement, je voudrais conclure en vous disant que, bien évidemment, nous allons retravailler à une sécurité plus importante de ce site. En l'occurrence, si nous n'avions pas été – c'est ce que m'a dit l'ARS – en période Vigipirate rouge, mais simplement en Vigipirate, nous aurions pu remettre l'eau plus facilement. Je crois que chacun des conseillers municipaux ici présents comprendra qu'il est de la responsabilité du Maire – je ne veux pas stigmatiser, mais c'est cela – de faire très attention sur les précautions nécessaires vis-à-vis de la santé de ses administrés et, en l'occurrence, l'eau est extrêmement importante.

J'ai un deuxième message : ceux qui ont bu de l'eau avant 17 heures, qu'ils ne s'inquiètent pas. Pour ceux qui auraient bu de l'eau après 17 heures, qu'ils ne s'inquiètent plus puisque nous savons que l'eau était parfaite.

Je lance cet appel : inscrivez vous sur le système électronique de la Ville. Il est sécurisé, déclaré. On n'y vendra pas les anniversaires ni même les élections, encore moins les fêtes et les festivités. Cet outil n'existe que pour la sécurité de la Ville. Nous l'avons construit – je remercie les services autour de Monsieur Bernard CHAYOT et Madame Brigitte GRAZINI – uniquement en cas de problématique, par exemple un accident sur Clésud ou sur la gare de triage avec des produits. Nous reviendrons donc devant le Conseil dans quelques mois pour faire un débriefing de tout ce que nous avons fait. Il est important que les Miramasséens connaissent la préparation de la Ville pour ces questions.

Voilà, vous avez devant vous ce qu'est un PCS, c'est-à-dire que le bureau de la DGS (Directrice Générale des Services) est devenu un enfer. Toutes les personnes ont des gilets avec leur rôle à l'intérieur et à l'extérieur. Chacun a sa responsabilité. Tout ce que vous voyez autour, ce sont toutes les procédures que nous avons mises en place. Je sais que dans la salle, il y a des gens qui ont travaillé ou travaillent encore dans la pétrochimie sur les questions de sécurité et je pense que nous n'avons pas à rougir.

Je vous encourage d'ailleurs à poser des questions à l'État parce que j'ai vu, malheureusement, sur Facebook, et ce sont encore les mêmes... Mais, là, maintenant, je les ai vus. Je regarde rarement Facebook parce que je ne suis pas sur Facebook. Là, j'ai regardé

Facebook, Madame la Directrice de la Communication, et j'ai vu un certain nombre de gens. Ceux-là, je les croiserai dans la Ville et je leur expliquerai que dire des âneries inquiète plus les gens. Donc, quand on ne sait pas, on se tait. Quand on ne sait pas, on pose des questions plutôt que raconter n'importe quoi. La tête du puits n'a pas été touchée, donc ils racontent n'importe quoi. S'agissant des « complotistes » qui racontent que nous aurions caché des choses, qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? Il y a des gens suffisamment mal intentionnés pour faire croire aux Miramasséens que toute l'eau est empoisonnée.

Tout ce que je viens de dire est écrit dans les procédures de l'État, enregistré dans le cadre du PCS, informé par les plus hautes autorités, y compris les pompiers dont on ne peut pas suspecter qu'ils soient dans un complot. Je demande donc d'arrêter ce genre de choses sur la Ville et que l'on essaie de raisonner avec de vrais arguments.

Vraiment, je pense qu'avoir distribué et trouvé 90 000 bouteilles... Je remercie la SEERC et je remercie aussi les logisticiens qui nous ont permis d'aller les chercher avec des camions, dans toute la Ville. Franchement, j'adresse un grand merci au personnel de la Commune qui a eu une attitude exemplaire, ne comptant pas ses heures, ayant travaillé le matin, venant le soir. À 22 heures 30, nous étions encore avec eux dans toute la Ville pour régler ces problèmes et distribuer de l'eau une partie de la nuit à l'intérieur de nos équipements. Vraiment, je ne suis rien sans eux et, franchement, je suis très fier d'eux. Je le leur dirai parce qu'il y a des moments où il faut reconnaître les choses. Voilà ce qu'il s'est passé.

Avant de reprendre le conseil, y a-t-il des questions ou des éléments que vous souhaiteriez que je développe, même si j'ai déjà développé pendant 7 minutes et que j'ai pris trop de temps ? En plus, comme je suis fatigué, je suis un peu lent à la détente. S'il n'y a pas d'autre question, rassurez Facebook : on ne paiera pas l'eau, on a trouvé des financements.

Je voudrais aussi remercier les collectivités territoriales avec qui j'étais en contact : le Président de Région pour les lycées, la Présidente du Conseil Départemental ainsi que la Présidente de la Métropole. Elle a eu un mot très gentil et très élégant au Conseil métropolitain de ce matin sur la Ville en expliquant pourquoi. Je veux aussi saluer Monsieur Didier KHELFA avec lequel j'étais en contact en permanence. Nous avons aidé Didier KHELFA. Didier n'a pas la même taille de commune, mais il a fait un boulot remarquable et, honnêtement, je trouve que c'était bien scandaleux ce qui passait sur Facebook. La ville de Saint-Chamas n'a pas le même nombre de salariés et Monsieur Didier KHELFA a pourtant fait tout ce qu'il pouvait pour y arriver. En plus, il n'était touché que de façon domino puisqu'il n'est pas sur le contrat de la SEERC, mais sur le contrat d'Agglopoie Provence. Mais, comme il est alimenté par nous, évidemment, il en a eu le contrecoup. Bien entendu, nous nous sommes

appelés très longuement. Nous avons réussi à lui trouver de l'eau en plus et nous avons été en permanence en contact. Encore une fois, à Saint-Chamas, ce sont vraiment nos cousins. Nous travaillons beaucoup ensemble à travers le SI.AN.POU (Syndicat Intercommunal de l'Ancienne Poudrerie), mais nous travaillons aussi avec eux dès qu'il y a une difficulté.

S'il n'y a pas d'autre question – je fais le tour –, je vous remercie et je vous associe aux remerciements de tout le monde et ce sera évidemment indiqué aux salariés.

Bien, nous allons continuer. J'avoue que, pour ce soir, j'étais un peu inquiet. Je me disais : « *Mon Dieu, s'ils me donnent encore une journée pour faire des analyses, ce soir, au Conseil municipal, je serai dérangé toutes les 30 secondes pour trouver d'autres bouteilles* ». Là, on était partis de l'autre côté d'Aubagne pour trouver d'autres bouteilles parce que, évidemment on a fait un trou dans les entrepôts. 90 000 bouteilles, cela représente un certain volume.

Nous allons reprendre notre séance et nous allons passer par le rapport n° 1 avec Monsieur Jerry GRUAT, qui va le présenter, mais qui ne prendra pas part au vote, évidemment.

B/ DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 1 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR: 31

(27 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL
+ 1 «Beatrix ESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 2 - APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT PORTANT ÉVALUATION DES
CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA MÉTROPOLE ET SES COMMUNES MEMBRES AU
TITRE DES TRANSFERTS ET RESTITUTIONS DE COMPÉTENCES**

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Nous avons une délibération parmi les plus importantes de l'année qui est à prendre ce soir et qui concerne les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dans le cadre des mouvements de compétences entre les communes de la Métropole et de la Métropole vers les communes.

Vous avez eu la transmission d'un important document. En fin de compte, cette délibération est une délibération de conclusion puisque ces travaux avaient débuté durant l'année 2017 et se sont continués au cours de l'année 2018. Au moment du budget primitif que nous avons voté au mois d'avril dernier, nous avons inscrit les premières conclusions financières des travaux de la CLECT puisque notre attribution de compensation avait été diminuée de 2 906 millions d'euros et quelques. Au cours de l'année 2018, le travail s'est poursuivi entre les services de la CLECT et les services de la Commune, pour ce qui nous concerne, afin de compléter la collecte de l'ensemble des informations qui permettent d'évaluer, pour chacun des services ou chacune des compétences transférés, quelles sont les charges transférées et les ressources à transférer.

Pour ce qui concerne la commune de Miramas, dans un premier temps, on a transféré des compétences de la Métropole vers la Commune. Cela concerne l'instruction des autorisations du droit des sols, des activités telles que la ludothèque puisque le CEC (Centre Éducatif et Culturel) Les Heures Claires a été transféré de la Métropole vers la commune d'Istres et, au sein du CEC Les Heures Claires nous avons des prestations de ludothèque. Cela concerna aussi les compétences en matière de distribution publique de gaz.

Les compétences descendantes, c'est-à-dire de la Commune vers la Métropole, concernent la gestion des aires de stationnement, pour 98 842 euros, et la gestion des abris de voyageurs sur la voirie publique, pour 16 000 euros. Ces abris sont distribués sur l'ensemble des lignes qui étaient gérées par le SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle), c'est-à-dire les lignes Ulysse.

Cela concerne aussi le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage, qui représente un transfert de charge de 147 000 euros vers la Métropole. Le plus important des transferts à l'échelle de la Commune, et pour l'ensemble des communes de la Métropole, est le transfert dans les comptes de la Métropole de la contribution au Service de Défense et d'Incendie. Pour nous, cela représente 2 127 millions d'euros.

Une autre compétence excessivement importante pour notre commune et son équilibre social est la Politique de la Ville. Après maintes discussions, parce que le sujet était particulièrement difficile et sensible politiquement, les agents et les actions de la Politique de la Ville sont transférés à la Métropole. Cela représente un transfert de ressources vers la Métropole de 242 000 euros. Il y a l'élaboration, les modifications, etc., des documents d'urbanisme qui représentent un transfert de 16 000 euros. Les actions de développement économique transférées vers la Métropole représentent 114 000 euros. La gestion des milieux forestiers représente 35 000 euros. La gestion de la promotion du tourisme représente 69 000 euros. La gestion et le renouvellement des poteaux d'incendie – ce que l'on appelle la défense contre l'incendie » - représente 53 000 euros. Enfin, il y a la gestion des eaux pluviales – sujet sensible en ce moment dans certaines des régions de notre pays – pour 6 000 euros.

Au total, nous transférons à la Métropole des compétences, des agents, des équipements, des mobiliers et parfois des dettes. Cela représente 2 227 millions d'euros, c'est légèrement en retrait. Quand on fait la somme des transferts montants et des transferts descendants par rapport, cela représente 2 841 millions d'euros, donc un peu moins que ce que nous avons inscrit au budget primitif, mais nous sommes tout à fait « dans les clous ».

Voilà le premier résultat du travail effectué par la Métropole et les communes. Pour la ville de Miramas, nous étions deux. Il y avait Madame Paulette ARNAUD qui m'accompagnait et parfois Monsieur le MAIRE. Ce sont donc des mouvements de compétences entre la Commune et la Métropole. Il y a encore beaucoup de travail à faire, mais il y a aussi de plus en plus d'incertitudes à la faveur des nouveaux projets, notamment celui de fusion entre le Département et la Métropole.

Pour ce soir, je vous invite à voter cette délibération qui acte ces transferts qui sont conformes aux différentes lois qui ont mis en place la Métropole d'Aix-Marseille.

Monsieur le MAIRE.- Vous l'avez tous compris : des recettes partent à la Métropole, mais les dépenses correspondantes ne sont plus sur le budget de la Ville.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 3 - PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM OUEST PROVENCE HABITAT DONT LA VILLE DE MIRAMAS EST ACTIONNAIRE DANS LA SOCIÉTÉ PÔLE AÉRONAUTIQUE ISTRES ÉTANG DE BERRE

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO.- Il s'agit du pôle aéronautique Istres-Étang de Berre. Ce pôle aéronautique se situe à côté de la base aérienne d'Istres. Il compte 55 000 mètres carrés de bâti, dont 1 immeuble ou 1 bâtiment qui servait à construire (le Mercure) – cela appartenait à Dassault – de 45 000 mètres carrés.

Il est géré par une société publique locale (SPL). Cette société publique locale a décidé de louer une partie de l'intérieur du local – si elle le peut, la totalité – pour travailler sur un projet aéronautique correspondant à des dirigeables. Son statut n'est plus compatible avec le développement de cette entreprise et il faut qu'elle se transforme en SEM, c'est-à-dire en une Société d'Économie Mixte.

Pour se transformer en société d'économie mixte, il faut qu'une autre entité entre dans le capital de la SPL. Il ne faut pas que ce soit une collectivité territoriale. La SEM Ouest Provence Habitat, qui ne s'occupe pas uniquement des habitations, mais aussi de la construction, puisqu'elle a réalisé la Maison des services à Miramas, peut donc entrer dans le capital de la SPL. Elle peut y entrer en achetant des parts sociales.

Ainsi, elle pourra répondre au grand projet d'aménagement de cet endroit qui s'appelle le pôle aéronautique Istres-Étang de Berre. Voilà.

Par conséquent, il est proposé à la ville de Miramas, en tant qu'administrateur de la SEM Ouest Provence Habitat, de donner son accord à la participation de cette dernière à l'augmentation de capital de la société Pôle Aéronautique Istres-Étang de Berre en vue d'en devenir actionnaire, pour la réalisation des opérations que je viens de décrire.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières? Il n'y a pas de question. Nous sommes tous favorables au développement du pôle aéronautique parce que cela fait des milliers d'emplois.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATIONS DE POSTES

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- J'ajouterai, pour votre information, qu'il s'agit d'agents. Vous savez, dans la Ville, nous avons mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, c'est-à-dire que nous proposons à un certain nombre d'agents des mutations internes. Il s'agit là d'agents qui avaient quelques difficultés de santé et qui ont changé de filière. Quand ils changent de filière, nous devons recréer des effectifs. Nous devons les enlever d'un côté et les recréer de l'autre, comme nous le faisons d'habitude. Voilà pourquoi vous avez ces trois postes.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 5 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 74-2018 DU 11 AVRIL 2018 RELATIVE
AUX INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS)**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit, en conformité avec les relations excellentes que nous avons avec notre trésorier, de rectifier une délibération qui était trop générale. Il a souhaité que nous l'affinions.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORTS

**N° 6 - AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY « CLASSE
D'ASTRONOMIE » MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Madame RODDE, un mot particulier sur ce projet.

Madame Maryse RODDE.- C'est tout simplement un projet qui a été mené en partenariat avec le collège Carraire. Il est quand même très intéressant puisque cela fait un échange entre le collège et le premier degré. J'ajoute simplement que nous finançons essentiellement le premier degré.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 7 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2019 À L'ASSOCIATION
NUITS MÉTIS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Comme chaque année, nous faisons l'avance pour payer une partie des artistes que nous aurons la chance d'écouter cet été. Merci.

Madame Paulette ARNAUD.- C'est pour les retenir, surtout.

Monsieur le MAIRE.- Oui. Nous pourrions avoir de belles surprises cette année avec un joli programme.

Y a-t-il des questions ? Je ne vois pas de question. Si, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Ma question porte sur « *le travail de préparation sur plusieurs mois en amont de la manifestation* ». Sommes-nous bien d'accord, ces 50 000 euros sont-ils juste pour la manifestation ?

Madame Paulette ARNAUD.- C'est un ensemble. Les Instants Métis préparent le festival. Si vous êtes déjà venu, une journée est réservée aux enfants de la Ville. Un travail avait été fait avec le foyer Ambroise Croizat, il y avait de l'intergénérationnel. Le troisième jour, ils étaient sur scène et ils ont produit ce qu'ils ont travaillé dans le cadre des Instants Métis.

Monsieur Marc THOMAS.- D'accord. Vous apportez un élément de réponse sur la prochaine question que je poserai.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Nous sommes heureux de vous suivre de question en question.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR: 28

(28 «Pour Miramas»)

CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 4

(2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL» + 1 «Beatrix ESPALLARDO»)

N° 8 - MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE À TITRE GRATUIT AUPRÈS DE L'ASSOCIATION CULTURE ET SPORTIVE GRAND SUD DE L'ÎLE DE LA RÉUNION - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

URBANISME

**N° 9 - DÉNOMINATION DE VOIE – OPÉRATION IMMOBILIÈRE SCI MIRAMAS BRIAND –
PARCELLES CADASTRÉES BP N° 20, 21, 22, 23 ET 24**

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 10 - DÉNOMINATION DE VOIES CITÉ JARDINS, CITÉ MILION ET CITÉ DU CONSEIL
GÉNÉRAL – PARCELLES CADASTRÉES BN N° 286P, 287, 26, 305, 306 ET 288**

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Daniel HIGLI poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 11 - DÉNOMINATION DE VOIE – OPÉRATION IMMOBILIÈRE SUR LA MAILLE 2 (LOT 8 – PC N° 1306315G0034)

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 12 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS, LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR ACCOMPAGNER LA DÉMARCHE « DÉMONSTRATEUR REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- Je vais vous présenter un avenant à une convention de partenariat entre la Ville, la Métropole et la Caisse des Dépôts et consignations.

Vous savez que nous avons ce partenariat et que nous avons signé une convention qui doit se terminer, normalement, le 20 octobre 2018. Nous vous proposons donc de proroger cette convention de 3 ans.

La Caisse des Dépôts et Consignations nous aide notamment en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage par son bras armé (la SCET – Services, Conseil, Expertises et Territoires) qui met à notre disposition du personnel et finance une partie des études. Elle a fait de Miramas une ville démonstratrice et nous sommes donc épaulés par la SCET tout le long de ce que nous faisons en ce moment. C'est pour cela que nous vous proposons de proroger cette convention qui prend fin alors que nous en avons grandement besoin.

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il n'y a que 8 villes en France, dont la nôtre, qui ont été retenues par la Caisse des Dépôts et Consignations. D'ailleurs, il y aura une présentation en Conseil municipal sur le projet de centre-ville, que nous viendrons évidemment vous présenter. Il y aura aussi de bonnes nouvelles puisque je viens d'apprendre – il faut donc activer le processus, Madame la DGS – que de nouveaux commerces présentent leurs dossiers à l'association des commerçants de la Ville. Il y a déjà deux nouveaux commerces. Signons très vite leur venue et mettons très vite en place ce que nous avons dit, c'est-à-dire des aides « de minimis » à leur installation.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

**N° 13 - CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DU DROIT AU BAIL COMMERCIAL POUR
LE LOCAL SITUÉ 24 AVENUE CHARLES DE GAULLE À MIRAMAS ET CADASTRÉ
SECTION BT024**

Rapporteur: M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- Ce local est intéressant par sa dimension et nous pensons que nous pourrions y mettre un commerce valable, et nous « aurons la main » sur ce projet.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait.

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Quand je parlais des nouveaux commerçants, je pensais à cela. En plus, *a priori*, c'est une commerçante de la Ville. Je n'en dis pas plus, mais nous pourrons le dire dans quelques semaines.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

POLITIQUE VILLE

N° 14 - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE.

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur THOMAS a la parole.

Monsieur Marc THOMAS.- Je ne vous cache pas qu'il y a beaucoup à dire, mais je poserai une seule question sur le rapport, en page 24.

En page 24, il y a les statistiques de la délinquance. Des items 1 à 8, cela donne un total de 537 infractions – je suppose – pour 2016 et de 485 pour 2017. On pourrait dire que c'est en baisse, mais juste en dessous on a un total général avec 1 262 pour 2016 et 1 315 pour 2017. Je ne vois pas du tout à quoi correspond l'augmentation de 1 262 à 1 315 entre 2016 et 2017. J'ai beau eu faire des calculs à droite et à gauche, mais je ne retrouve pas ces chiffres. Si vous pouviez m'expliquer cette augmentation de la délinquance, déjà ce serait une chose.

Ensuite, je constate que, sur 2017, il y a une augmentation de la délinquance des mineurs (85 en 2016 contre 105 en 2017), de la garde à vue (111 en 2016 contre 140 en 2017) et des mis en cause (395 en 2016 contre 409 en 2017). Pour la politique de gestion et

d'accompagnement des gosses, des enfants, des mineurs, je ne sais pas ce qu'il se passe. À mon avis, si 2018 est du même acabit, cela laisse à désirer.

Monsieur le MAIRE.- Je comprends où vous voulez en venir.

D'abord, sur les chiffres, il y a une baisse de la délinquance sur la Ville. Ce n'est pas moi qui le dis, le Procureur de la République viendra le dire lui-même. Par contre, sur les mineurs, je confirme. Je confirme que nous avons une délinquance chez les mineurs, délinquance sur laquelle nous travaillons déjà depuis un moment. Mais, ce n'est pas parce qu'ils sont mineurs qu'ils échappent au droit et aux devoirs. Après, la Justice tranche et fait comme elle doit faire, mais nous constatons des faits et nous poursuivons des faits. Nous mettons en place des dispositifs (centres sociaux, etc.), mais à un moment donné il y en a certains qui ont directement à faire à la police.

Moi, je me réjouis qu'il y ait une prise en compte, ici, à Miramas, de la délinquance des mineurs, et une réaction. Vous avez notamment cité un chiffre qui est important, Monsieur THOMAS, c'est celui des résolutions. Vous avez pu remarquer qu'il est relativement important sur la Ville.

Sur les questions des lignes, je n'ai pas trop suivi. Qu'avez-vous mis ? Il semble qu'il y ait une erreur de calcul. Monsieur CLAIN, qui s'occupe du Contrat local de sécurité.

Monsieur Jean-Pascal CLAIN (Chargé de mission prévention délinquance).-

Effectivement, il y a une différence entre les deux chiffres, mais il ne s'agit pas d'une erreur de calcul. La différence que vous avez entre 485 et 537 correspond à des infractions bien précises que vous avez en haut, à gauche, dans les items 1 à 8. La différence qui fait monter à plus de 1 000 infractions consiste en des infractions autres qui ne sont pas énumérées ici et qui sont des infractions au Code de la route. Cela complète entre les 400 et les 1 200 infractions, tout simplement.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur CLAIN, la prochaine fois, vous mettrez un lexique en dessous avec des astérisques parce que, effectivement, cela change complètement la donne et cela répond à la question de Monsieur THOMAS.

Bravo, Monsieur THOMAS d'avoir relevé cette nécessité d'explication. Mais, je confirme et je signe : la délinquance diminue sur la Ville. Vous pourrez faire la moue, mais comme personne ne me croira, c'est la DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique) et surtout le Préfet de police qui viendra l'expliquer. Monsieur le Procureur vient chez nous tous les trois mois, il suit particulièrement et il l'a déclaré il y a quelques mois de cela dans cette même salle sur un contrat local de sécurité. Il avait indiqué que nous avions baissé. Si vous voulez de plus amples informations, je vous propose que le Commissaire d'Istres – je ne

sais pas s'il en a le droit, mais la DDSP oui – vienne l'expliquer. Là aussi, j'entends beaucoup de choses.

Nous ne sommes ni naïfs ni excessifs, mais réalistes. Nous savons qu'il y a de la délinquance et nous travaillons pour que cette délinquance soit moins importante et que la réponse pénale, qui nous échappe – je ne suis ni législateur ni juge -, et le soutien de la Justice comme de la police soient importants sur notre ville. Croyez-moi, elle l'est.

Sur l'ensemble du dossier, est-ce qu'il y a d'autres communications ? S'il n'y a pas d'autre communication, nous passons au vote. Ah, il n'y a pas de vote. Cela tombe bien. Monsieur THOMAS, excusez-moi de vous avoir induit en erreur, il n'y a pas de vote, c'est une information.

Ensuite, c'est Madame ARFI, toujours pour une information.

N° 15 - PRÉSENTATION DU RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2017 – CONSEIL DE TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Effectivement, il y a encore beaucoup de choses à dire, mais je m'arrêterai juste sur une question. En page 11, il est marqué : « *L'association Nuits Médis est intervenue dans les classes de CM1 et CM2 de l'école Jean Moulin pour travailler avec les enfants sur la déconstruction des préjugés et des stéréotypes* ».

La question que je pose est la suivante : pourquoi uniquement l'école Jean Moulin ? Ensuite, qui a désigné cette association ? Est-ce qu'elle a les accréditations ? A-t-on le suivi de ce qu'ils apprennent ? Parce que pour intervenir dans les écoles, Monsieur le MAIRE, il me semble qu'il faut avoir une certaine autorisation ou une accréditation.

Madame Martine ARFI.- C'est une association qui a répondu à un appel à projets. C'est un projet qu'elle a créé sur la Ville, sur l'école Jean Moulin. Ils ont toutes les accréditations. C'est une association culturelle et ils peuvent très bien travailler. Ils travaillent aussi bien sur Miramaris que...

Monsieur le MAIRE.- Madame ARFI, ce n'est pas la question qui nous est posée, en fait. D'ailleurs, c'est marrant parce que j'ai repris quelqu'un au Conseil de territoire d'hier sur cette question culturelle.

Il ne nous appartient pas de faire en sorte, puisque vous demandez qui est habilité à parler de stéréotypes, etc. ... Que voulez-vous poser comme question ? Vous voulez demander ce qu'ils racontent. Ils racontent des choses qui ont été vues par des enseignants, validées par des enseignants et validées au-dessus des enseignants, par un Inspecteur de l'Éducation nationale, voire même au-dessus de l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Toutes ces structures culturelles ou sportives qui agissent sur le temps scolaire sont validées par les instances. On ne met pas n'importe qui dans les écoles. Il y a forcément l'enseignant qui est au milieu.

Pourquoi est-ce qu'il n'y a que l'école Jean Moulin ? Parce que l'école Jean Moulin a déposé ce dossier et qu'ils ont répondu à cet appel à projets. Mais, d'autres dossiers ont été faits dans d'autres parties d'écoles sur d'autres sujets. Je sais qu'ils sont intervenus sur la musique kurde en soutien de je ne sais plus quelle autre école.

Ils le font et – ma foi – cela correspond à la délibération que nous avons vue tout à l'heure puisqu'ils travaillent chez nous depuis maintenant presque 10 ans. Ils ont une importante action dans le domaine culturel et dans le domaine de la musique. Ils travaillent en relation avec tout ce qui est conservatoire, théâtre, associations diverses et variées. Il est normal qu'ils travaillent sur ces aspects-là. S'ils ne le faisaient pas, on pourrait se poser la question de la première fois que l'on a donné une subvention pour les deux. Donc, la boucle est bouclée, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Vous avez répondu. Tout ce que je demandais, c'était de savoir si c'était vérifié par l'Inspection. C'est tout ce que je demande. Je voulais savoir si c'était vraiment vérifié et si c'est suivi, parce que l'on ne peut quand même pas se permettre n'importe quoi.

Monsieur le MAIRE.- Madame RODDE, avez-vous un complément ?

Madame Maryse RODDE.- Monsieur THOMAS, Monsieur le MAIRE vous a répondu parfaitement, mais sachez que, dans les écoles – si je peux me permettre –, on n'y fait pas n'importe quoi. Tous les projets hors programme scolaire – les programmes scolaires, n'en parlons pas, viennent directement de l'État ; cela descend sur l'IA (Inspecteur d'Académie), à Marseille, puis sur l'inspecteur de secteur. Si vous voulez, d'abord, lève le doigt qui veut. Les enseignants qui souhaitent adhérer à ce projet se positionnent. Le projet est envoyé à l'IEN

(Inspecteur de l'Éducation Nationale) et validé entièrement par l'IEN, l'IEN étant l'inspection de secteur.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame RODDE. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer à la délibération suivante.

N° 16 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE « LES ANNÉES POL'VILLE » ORGANISÉE LE 12 OCTOBRE 2018, À L'OCCASION DES 40 ANS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, PAR LA COMMUNE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Martine ARFI.- C'était une très belle journée.

Monsieur le MAIRE.- Oui, c'était une très belle journée. D'ailleurs, je le dis à toutes et tous, il y avait l'ensemble de celles et ceux qui ont travaillé sur cette ville depuis 20 ans. Franchement, c'était émouvant de les revoir, tous. Moi, évidemment, il y a 20 ans, je ne les connaissais pas, j'étais trop jeune. C'était assez émouvant et ce qui était vraiment très, très sympa, c'est qu'ils ont fait le tour de la Ville pour découvrir comment avaient évolué un certain nombre de choses. Je ne vais pas dire que cela leur a plu sinon vous allez me dire que je ne suis pas objectif, mais c'était vraiment très intéressant.

Bravo pour l'organisation des services !

Madame Martine ARFI.- Il y avait les anciens chefs de projets.

Monsieur le MAIRE.- Oui, il y avait les anciens chefs de projets. On a revu Monsieur Benjamin JOUVE, qui a les cheveux un peu plus blancs - c'est celui qui m'avait aidé à monter le projet de rénovation de la Maille II -, et ceux qui étaient là avant.

Madame Martine ARFI.- Il y avait aussi Anita NOBILI, Mounia NGUYÉN et Razia DHUNY.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr !

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

FINANCES

N° 17 - BIEN REÇU EN AFFECTATION - OEUVRE D'ART « CHIEN DANOIS »

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD.- Il s'agit d'un travail sur le patrimoine au niveau de la Ville. On a commencé par travailler sur le Saint-Julien, ce qui a permis un accrochage à l'église de Miramas-le-vieux, l'année dernière, dans le cadre des journées du patrimoine.

Pour ce *Chien danois*, c'est un peu différent puisque c'est un prêt qui a été fait par le Musée d'Orsay à la Ville. Nous l'avons depuis 1953. Il était entreposé et a été transporté pour être restauré. Il était entreposé à l'office du tourisme, vous l'avez donc peut-être vu.

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- Il a été transporté et mis en sécurité. Un restaurateur agréé, bien sûr, va le remettre en état. Il sera ensuite positionné sur un lieu de la Ville.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Chère Paulette, tu t'es attelée à récupérer tout le patrimoine de la Ville qui était un peu perdu, parfois, mis dans des placards. Tu l'as fait avec le tableau, tu le fais avec la statue et tu vas continuer à le faire après, on va le voir.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

N° 18 - INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART À L'INVENTAIRE – « CÉSAR »

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD.- Nous avons un César. Ce César avait été transporté pendant un moment à la Poudrerie. Il va être retransporté en lieu sûr pour être restauré et positionné sur un lieu de la Ville. Avec les nouveaux projets, on verra comment on l'installera. Il appartient à la Ville, mais il manque des écritures. Il nous manque l'estimation, mais c'est en cours. La valeur historique n'est pas connue précisément aujourd'hui. L'expertise est en cours.

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR: 32

(28 «Pour Miramas» + 2 «Droite Avenir Républicain» + 1 «Hervé REBOUL»
+ 1 «BeatrixESPALLARDO»)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 27 juillet au 28 septembre 2018.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE.- Et puis, Madame la Directrice étant là – je la vois, elle est là –, nous avons la chance d’avoir, ce soir, un marché. Avec votre retour, nous en aurons plusieurs, bientôt. Vous savez, pour moi, quand les marchés sont passés, cela veut dire que les choses avancent. L’aéraulique, qu’est-ce que cela veut dire ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- L’aéraulique, c’est la ventilation.

Monsieur le MAIRE.- D’accord.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE.- J’en profite pour donner deux nouvelles :

La première est que les travaux qui s’étaient arrêtés, malheureusement, suite au décès de l’architecte – vous savez que nous avons été bloqués par ce décès – se sont débloqués. Nous avons été aidés et, là aussi, je remercie les différents conseils que nous avons eus. Je remercie d’ailleurs notre conseil, qui est là. Cela a été débloqué et vous avez pu retrouver les travailleurs sur la salle Colomb.

La deuxième est que nous avons posé la première pierre de la rénovation intégrale qui tient particulièrement à cœur à Marie-Pierre VIAL, c’est-à-dire l’extension de la chambre funéraire et la rénovation intégrale des chambres funéraires. Évidemment, j’en ai profité ce jour-là – je vous le dis – pour demander à l’EHPAD de nous aider avec une paysagiste pour refaire entièrement le cimetière. Il sera refait de façon paysagère, avec de vraies allées, de vraies plantes. Ils vont bientôt nous présenter ce projet et j’espère que les élus le retiendront. Nous le verrons tous ensemble, notamment sur le développement durable, pour pouvoir le faire dès l’année prochaine afin que les choses soient vraiment remises à niveau.

Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- A-t-on une idée de la date du prochain Conseil, Monsieur le MAIRE ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, Monsieur THOMAS. Il aura lieu le 21 novembre.

Étant donné que les questions sont terminées, nous pouvons lever la séance. Je vous souhaite une excellente soirée et un bon week-end en vous indiquant à tous que vous avez rendez-vous samedi, à 14 heures, à la Halle. Ne soyez pas en retard, car on nous annonce beaucoup de monde pour ce grand meeting régional d'ouverture de la Halle que vous allez découvrir. Je pense que vous serez très heureux.

La séance est levée à 20 heures 15.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT

